

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°26 semaine 17
2022

Rencontres du 30 avril et 1^{er} mai

1. Marqueur non qualifié – Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFR090	30/04/2020	SCO ANGERS	0491492	20,00 €	Le marqueur a une licence VB

Le marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement option dirigeant ou arbitre

2. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFR086	01/05/2022	AS LANDAISE	0856917	50,00 €	L'entraîneur adjoint a une licence VB et encadrement option arbitre

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement option éducateur sportif

(Publié le 02/05/2022)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.